

Agence Régionale de Santé de Bretagne



Prévention et Promotion de la Santé Place des territoires

"Rendez-vous de la Santé" Pays
d'Auray 28 mai 2010

L'Agence Régionale de Santé de Bretagne

- ⌘ Créée par la loi "HPST" du 21 juillet 2009
- ⌘ Née le 1er avril 2010
- ⌘ Un siège, 4 délégations territoriales
- ⌘ Se substitue à 7 structures : ARH, DDASS, DRASS (à l'exclusion des pôles sociaux), URCAM, GRSP, MRS, CRAM (volet sanitaire)

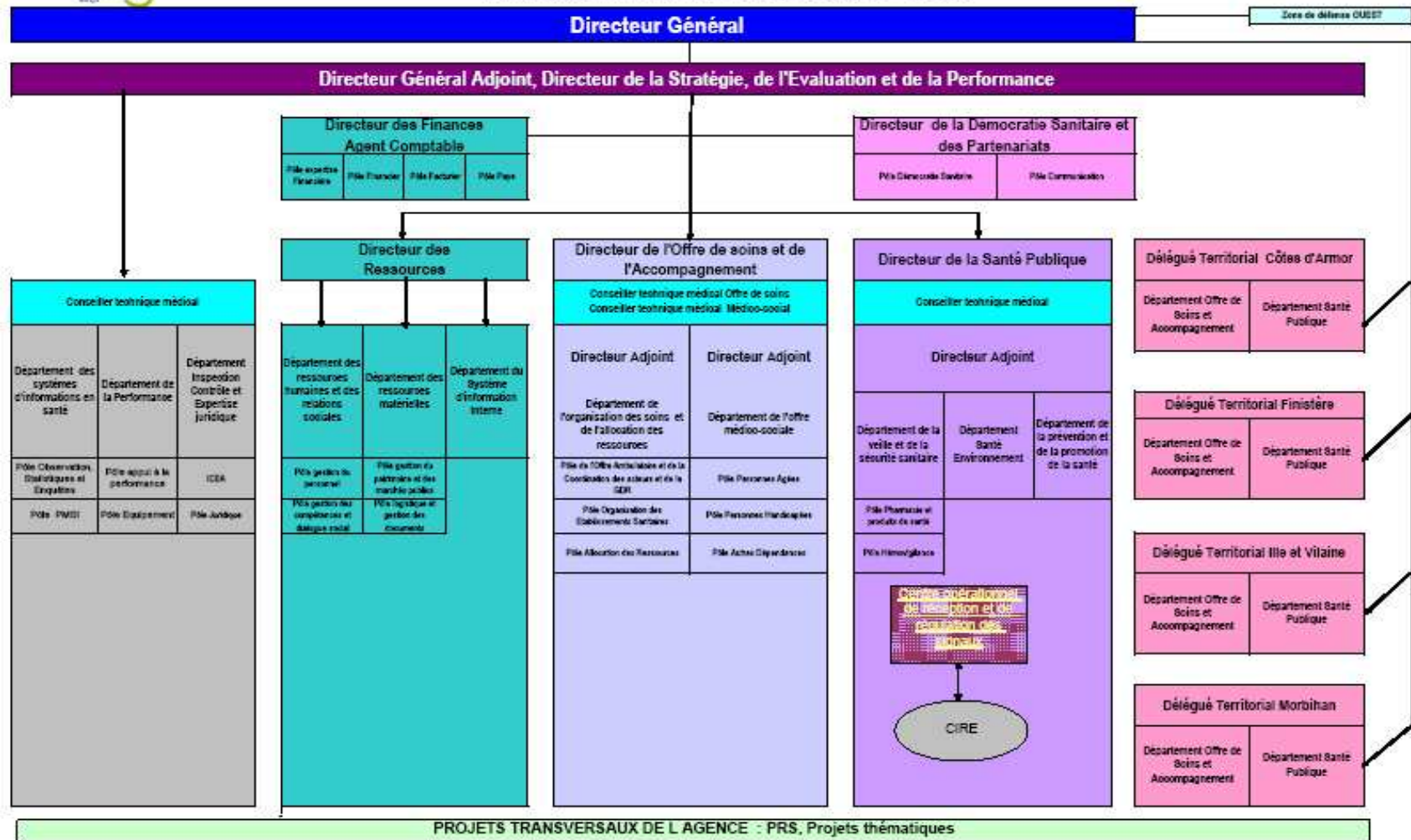
L'Agence Régionale de Santé de Bretagne

⌘ Mission : définir et mettre en œuvre un ensemble coordonné de programmes et d'actions concourant à l'échelle régionale et **infra régionale** à la réalisation des objectifs de la politique nationale de santé et de veiller à l'efficacité du dispositif sanitaire et médico-social

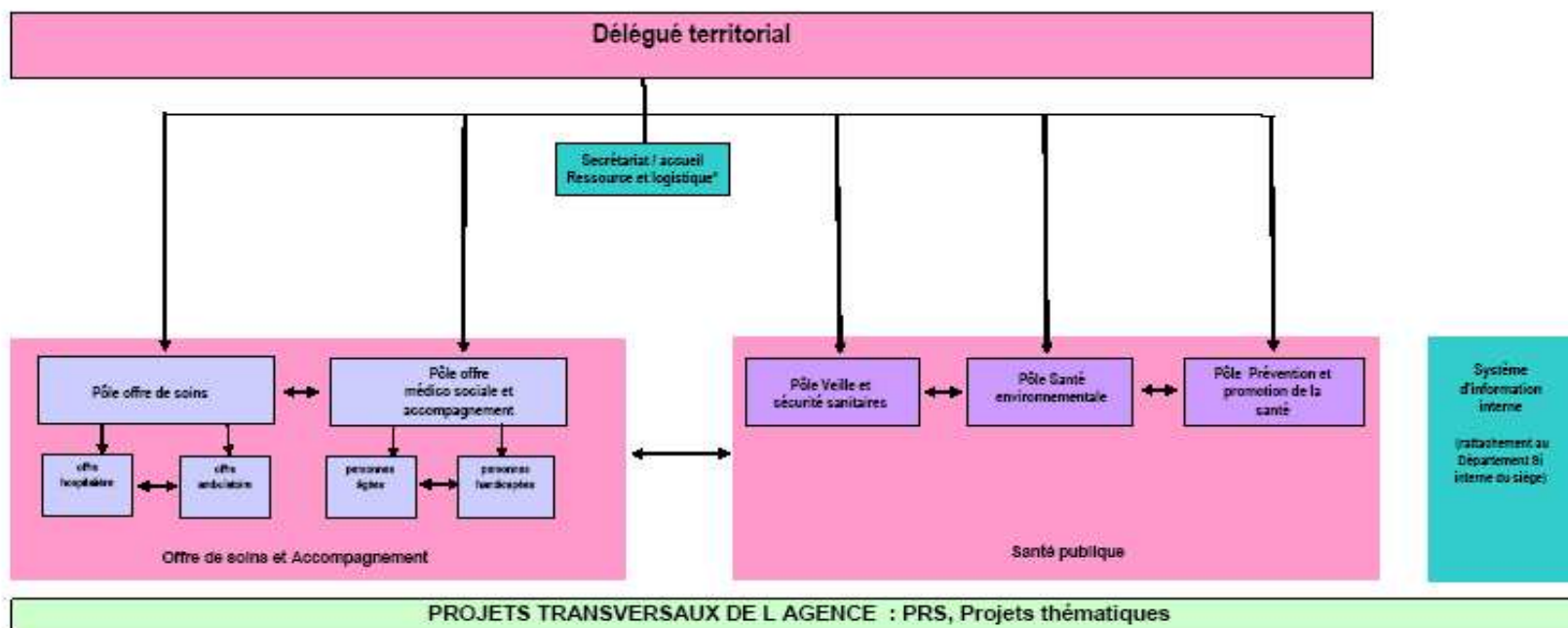
L'Agence Régionale de Santé de Bretagne



- ⌘ Régionalisation de la politique de santé
- ⌘ Champs de compétence large
- ⌘ Approche globale : prévention/ soins/ veille et sécurité sanitaire
- ⌘ Décloisonnement : sanitaire, médico-social,
- ⌘ Réduction des **inégalités territoriales** de santé



"Rendez-vous de la Santé" Pays d'Auray 28 mai 2010



* Pour la DT d'Ille-et-Vilaine, la fonction ressource/logistique sera assurée par le siège lors du regroupement sur un seul site.

Prévention Promotion de la Santé

- ⌘ Priorité de l'ARS
- ⌘ Champs : prévention des maladies ,
prévention des principaux facteurs de risques,
des complications et rechutes, éducation
thérapeutique
- ⌘ Enjeux : “développer la prévention des
maladies et la promotion de la santé en
susitant la mise en place d'actions les plus
efficentes **là où il y en a le plus besoin**”

Projet Régional de Santé



- ⌘ Créé par la loi du 21 juillet 2009
- ⌘ Défini les objectifs pluriannuels de l'ARS
- ⌘ Avis du Préfet de Région, Conseil Régional, Conseils Généraux, Conseillers municipaux, conférence régionale de santé et de l'autonomie

Projet Régional de Santé



- ⌘ Comporte un schéma régional de prévention
- ⌘ Prend en compte les **inégalités** sociales et territoriales de santé
- ⌘ Volonté d'un ancrage **territorial** des politiques de santé

Place des territoires (1) démocratie sanitaire



- ⌘ Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie
- ⌘ Conseil de surveillance de l'ARS
- ⌘ 2 Commissions de coordination des politiques publiques de santé : prévention, médico-social.
- ⌘ Conférences de territoires (définition des territoires)

Place des territoires (2)



- ⌘ Territorialisation des actions : enjeu majeur de la mise en place des ARS
- ⌘ Les acteurs de terrain participent à la construction et à la définition de la politique de santé régionale
- ⌘ Diagnostic partagé des acteurs du territoire (besoins de santé), propositions pour l'élaboration, la mise en œuvre de projets

Place des territoires (3)



- ⌘ Les plans d'actions se mettent en oeuvre au niveau des territoires
- ⌘ Rôle majeur des Délégations Territoriales : animation des territoires ; coordination des acteurs, garant de l'ancrage territorial